

RÉSOLUTION N° 470

**DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'IICA
ET DU CATIE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d'accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement;

Que, à la suite d'un appel d'offres approprié, le Directeur général a recommandé que le Comité exécutif désigne le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'Institut et du CATIE pour la période 2008-2009;

DÉCIDE :

De désigner le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'Institut et du CATIE pour la période 2008-2009, que le Directeur général peut prolonger d'une période pouvant atteindre deux ans.